

LES AVANTAGES POUR LE PATRON

Aujourd'hui, nous constatons que dans de nombreux cas, le travail en équipes devient moins cher que le travail de jour.

Il faut savoir que le précompte professionnel est un acompte sur nos impôts. Chaque mois, l'employeur retient ce précompte professionnel sur notre salaire brut et le verse au fisc.

Avec les subsides, l'employeur retient toujours la totalité du précompte professionnel de notre salaire brut, mais il ne doit plus le verser dans son entièreté au gouvernement. Il peut garder une partie de ce précompte professionnel.

Depuis 2004, l'exonération du versement d'une partie du précompte professionnel pour les entreprises appliquant le travail de nuit ou en équipes a connu une progression fulgurante. Alors qu'il s'agissait de 0,5 % du précompte professionnel dû en 2004, on parle de 25 % pour 2019. Sans la moindre contrepartie pour l'employeur.

Evolution des subsides du travail de nuit et en équipes (en millions)

	Coût des subsides travail nuit/équipes (en millions)
2009	748
2010	915
2011	995
2012	1.000
2013	1.032
2014	1.065
2015	1.228
2016	1.728
2017	1.763
2018	1.797
2019	1.832
	14.102

Selon le bureau du Plan, cette mesure représente depuis 2009 environ 14 milliards d'euros de recettes en moins pour l'État, sans la moindre obligation pour les employeurs.

NOS SOLUTIONS

En tant que syndicalistes, nous sommes toujours à la recherche d'outils qui permettent d'améliorer les conditions de vie et de travail de tout un chacun. Le paiement mensuel du salaire et le paiement globalisé des primes d'équipe des travailleurs sont certainement des pistes intéressantes, d'autant plus que ces mesures n'occasionnent pas de coût supplémentaire tout en améliorant nettement les cycles de travail et la sécurité financière de travailleurs.

LA GLOBALISATION DU SALAIRE MENSUEL

Quel est le principe de la globalisation salariale ?

Le salaire n'est plus payé en fonction des prestations du mois mais bien sur l'ensemble des prestations effectuées sur une année.

De même, les primes peuvent être globalisées. Elles sont alors payées à l'identique chaque mois quels que soient les jours ou horaires prestés (équipes du matin, de l'après-midi ou de nuit).

Quels sont les avantages de ce système ?

- Le salaire mensuel ne varie plus de manière significative.
- Congé ou pas, le salaire reste le même.
- Finie la course aux primes et aux sursalaires : les équipes sont constituées de manière à ce que les cycles soient équilibrés pour tous les travailleurs.
- Meilleur équilibre des équipes mais également la fin de la course aux créneaux les plus rémunérateurs, ce qui à terme a un impact positif sur le repos et la santé des travailleurs.

PLUS D'ÉQUIPES POUR UN TRAVAIL PLUS HUMAIN

Le passage de 4 à 5 équipes rend bien souvent le travail plus humain.

Dans les régimes de quatre équipes avec une durée de service de huit heures, le travail peut être organisé d'une telle façon qu'un travailleur preste trois week-ends sur quatre et qu'il soit libre pendant un week-end entier (25 %).

Il existe toute une kyrielle de possibilités pour rédiger les horaires et les faire varier. Si vous aussi vous voulez améliorer vos conditions de travail, n'hésitez pas à en discuter avec vos délégués.

TRAVAIL DE NUIT ET EN ÉQUIPES QUI Y GAGNE ? QUI Y PERD ?



Tous les êtres vivants sur cette planète sont guidés par un rythme biologique. Si ce rythme est continuellement perturbé, il devient de plus en plus difficile de remettre les pendules à l'heure.

Marc Dujardin, médecin

Au départ, le travail de nuit et en équipes n'était autorisé que pour des raisons technologiques, organisationnelles, de santé publique ou encore de sécurité.

Mais au fil du temps, le gouvernement a rendu cette organisation du travail particulièrement attrayante pour les employeurs. En quelques années, les exonérations sur le précompte professionnel dont bénéficient les employeurs sont passées de 1 % à 17,8 %. Sans la moindre considération pour la santé des travailleurs.

Pourtant, tous les experts sont formels : le travail de nuit et en équipes est non seulement mauvais pour la santé des travailleurs mais aussi pour leur vie sociale et notre sécurité sociale.

Pour la Centrale Générale-FGTB, il n'est pas acceptable que les travailleurs perdent leur santé en gagnant leur vie. Soucieuse d'évaluer les conséquences du travail de nuit et en équipes sur la santé, la Centrale Générale-FGTB a lancé une vaste enquête dont les premiers résultats confirment nos craintes sur les effets néfastes sur la santé des travailleurs.

Si vous aussi vous désirez en savoir plus ou remplir notre questionnaire en ligne, rendez-vous sur notre site www.accg.be.

LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Je connais de nombreux collègues qui ont des problèmes de santé liés au travail de nuit. Dans certains cas extrêmes, même les médicaments ne suffisent plus. C'est alors la descente aux enfers. Alcool et parfois même suicide.

Edwin

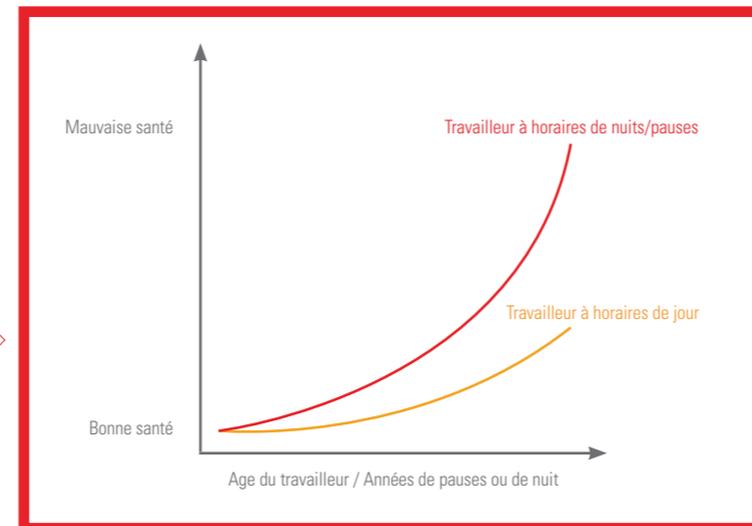
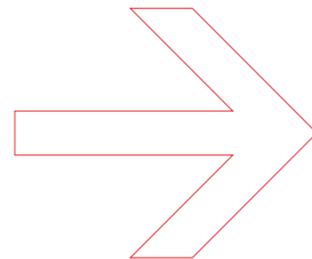
A court terme :

- troubles du sommeil et fatigue chronique ;
- sommeil moins réparateur et interrompu ;
- tendance à consommer des médicaments pour aider au sommeil ou rester éveillé ;
- troubles gastro-intestinaux ;
- plus grande sensibilité au stress ;
- risque accru de pathologie dépressive.

À long terme :

- le travail de nuit augmente les risques cardiovasculaires de 40 % ;
- la probabilité de cancers (notamment cancer du sein et cancer colorectal) augmente ;
- les femmes se trouvent exposées à des risques spécifiques liés à la grossesse, un lien étant établi avec retard de croissance intra-utérin, prématurité et risque de fausses couches ;
- plus globalement, le travail de nuit est à l'origine d'une sur-fatigue, provoquant à long terme une usure prématurée de l'organisme et une dégradation de l'état de santé ;
- les effets irréversibles et incapacitants du travail de nuit peuvent se faire sentir au-delà de la vie professionnelle.

Le graphique ci-contre illustre les résultats de notre enquête. On remarque que l'état de santé se détériore avec l'âge mais que cet effet est nettement aggravé si le travailleur est occupé dans un régime posté ou de nuit.



LES CONSÉQUENCES

Par certains aspects, le travail de nuit en équipes peut sembler intéressant. En effet, il laisse au travailleur plus de temps libre et le supplément salarial est souvent attractif. En outre, le travail de nuit offre en général une meilleure ambiance de travail et une plus grande solidarité entre travailleurs. Une plus grande autonomie vu qu'il y a une présence hiérarchique moindre.

Mais le travail de nuit en équipes a aussi pas mal d'effets négatifs.

Les effets négatifs :

- ☹ contraintes horaires (travail le dimanche, durées de travail souvent plus longues) ;
- ☹ contraintes organisationnelles,
- ☹ exposition accrue à des pénibilités physiques ou contraintes de vigilance ;
- ☹ accès à certains services plus compliqué (services du personnel, médecin du travail, activités sociales, représentation du personnel...);
- ☹ sentiment d'isolement renforcé par un manque de communication et d'information entre les équipes de jour et celles de nuit ;
- ☹ manque de reconnaissance professionnelle, comme si le travail de nuit ne présentait pas de difficultés spécifiques ;
- ☹ frein à l'évolution professionnelle des salariés de nuit ou en équipes en raison d'un accès moins aisé à la formation professionnelle.

FAITES LE TEST

Et vous, quelle est votre résistance face au travail de nuit ? Pour le savoir, décrivez votre réaction dans les situations suivantes :

- Utilisez l'échelle : 0 = pas de risque de s'assoupir
 1 = petite chance de s'assoupir
 2 = possibilité moyenne de s'assoupir
 3 = grande chance de s'assoupir

Situations	0	1	2	3
Assis en lisant				
En regardant la télévision				
Assis inactif en public (ex. : théâtre, cinéma ou réunion)				
Comme passager en voiture pendant une heure sans arrêt				
Allongé l'après-midi pour faire la sieste si les circonstances le permettent				
Assis et en discutant avec quelqu'un				
Assis tranquillement après un repas sans alcool				
Dans une voiture, après quelques minutes d'arrêt lors d'un embouteillage				
Sous-total				
Total général				

RÉSULTAT



Vous avez **moins de 10 points**, votre vigilance est normale et votre besoin de sommeil aussi.



Vous avez **10 ou 11 points**, votre vigilance est insuffisante et vous avez une dette de sommeil.



Vous avez **12 points ou plus**, votre vigilance est insuffisante, vous avez une dette importante de sommeil.